

LÉGENDE

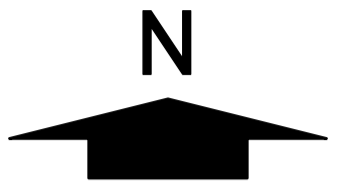
- UA** Zone urbaine dense
- UAg** Zone urbaine dense du golf
- UB** Zone d'habitat individuel
- UAv** Zone dense du village historique, comprenant le secteur AUav
- Ur** Secteur spécialisé réservé au domaine autoroutier
- Uf** Secteur spécialisé réservé au service public ferroviaire
- A** Zone Agricole
- N** Zone Naturelle et forestière
- N'** Zone de gestion de l'existant
- Ng** Secteur lié aux activités golfiques
- Nge** Zone d'extension potentielle du golf (golf naturel)
- Nc** Secteur lié aux activités d'extraction des matériaux (carrière)

- Eléments patrimoniaux repérés au titre de l'article L.151-19 du C.U.
- OAP : secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du C.U.
- Emplacement réservé
- Zone humide
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.113.1 du C.U.

Nota: Les espaces boisés ne sont pas classés:
-sur une profondeur de 10m de part et d'autre de toutes les voies communales et départementales;
-sur une profondeur de 5m de part et d'autre de l'ensemble des chemins ruraux et forestiers;
-sur une profondeur de 10m de part et d'autre de l'axe des cours d'eau.

Permis de démolir: Il est institué au titre de l'article L.151-10 du C.U. sur la totalité du territoire communal

Risque d'exposition au plomb: Classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb



PLAN DE ZONAGE

PLAN N° **3a** PLAN GENERAL DE LA COMMUNE

PHASE étude Ech : 1/5000°

Juill 2018	-Suppression OAP Lorget, réduction OAP hotel, Modification OAP l'Hopital	REVISION N°1
Février 2022	- Arbitrage / Compatibilité avec le SCOT	
Oct 2025	Cohérence regt écrit Modifs zonage: Bolliet, N golf	

EURL Alain VULLIEZ		04 50 26 11 87	ATELIER AXE
Architecte DPLG - Urbaniste		06 45 16 44 02	
N° SIRET : 49376855000029		E-mail : atelier.axe@orange.fr	82 Bd de la Corniche 74 200 THONON-LES-BAINS

